



Département du **GARD**
Commune de **DOMESSARGUES**
Hôtel de Ville – 10, chemin des Vignerons
30 350 DOMESSARGUES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1

Pièce **3** | **RÈGLEMENT GRAPHIQUE**

Procédure prescrite par DCM le : **20 décembre 2022**
Procédure approuvée par DCM le :
Dépôt du dossier approuvé en Préfecture le :

Stéphane GAZABRE
UADG – URBANISME
73, allée Kléber
34 000 MONTPELLIER



Avec le concours de

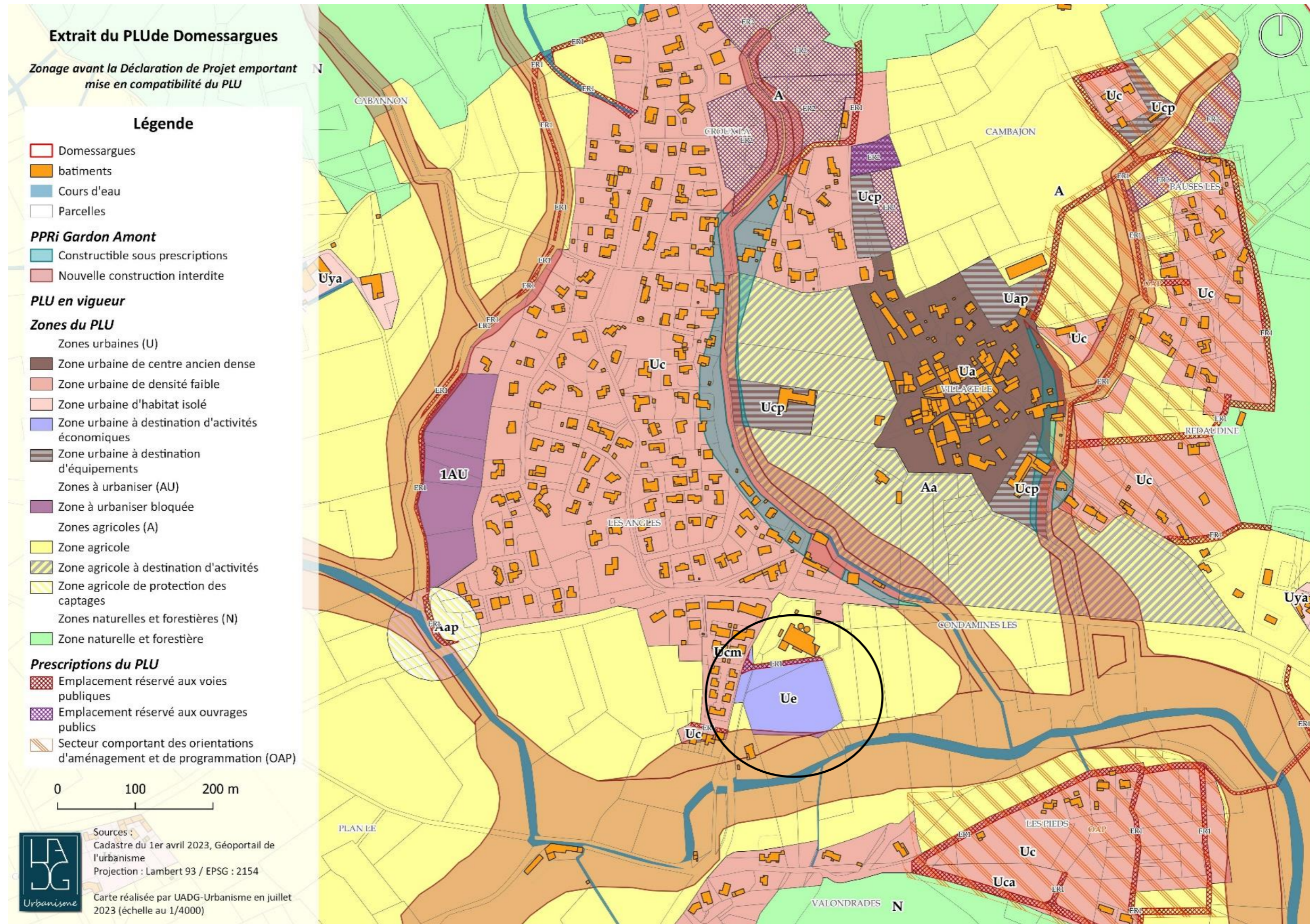
Nikolay
SIRAKOV

Géomaticien – Cartographe
59, Grand'Rue Jean Moulin
34 000 MONTPELLIER

Le zonage de la zone urbaine est revu pour autoriser le projet présenté dans ce présent dossier. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Création d'une zone Uc1 ;
- Ajustement de la zone Ue sur la partie restante ;
- Basculement de la zone Ue correspondant à la route RD123 à la zone Ucm.

Zonage du PLU AVANT



Zonage du PLU APRÈS

